

ÉDITORIAL

Chers assurés de la SVE,
Le portail des assurés «mypkSVE» s'est entretemps étoffé. Enregistrez-vous et, en quelques clics, vous serez directement connectés à la SVE. L'article de fond en page 2 vous informe des plus importantes réformes de nos assurances sociales l'an prochain. Enfin, vous trouverez un premier bilan de la grande enquête menée cet automne par la SVE auprès de ses assurés et de ses retraités. Nous entrerons dans le détail dans notre prochain numéro.

**Joyeuses Fêtes
et bonne santé!**

Nous souhaitons à nos assurés et à nos retraités de joyeuses Fêtes, malgré une année difficile, un bon départ dans la Nouvelle Année et, surtout: bonne santé!



Pedro Fischer
Directeur de la communication et du marketing



DIRECTEMENT CONNECTÉS AVEC NOUS

Les nouvelles fonctions de «mypkSVE»



Sur notre portail «mypkSVE», nous avons mis en ligne des fonctions supplémentaires intéressantes. Désormais, vous pouvez calculer aisément les variantes de plan d'épargne (Plan de base, Plan Confort et Superplan). Il est en outre possible de visualiser votre situation de prévoyance à la date de retraite de votre choix. Enfin, vous pouvez simuler les scénarios d'un éventuel versement anticipé dans le cadre de l'encouragement à la propriété d'un logement (EPL) – nous mettons même à votre disposition un film explicatif à ce sujet.

Informez-vous au moyen du flyer **D'un simple clic de souris : mypkSVE sur le site web www.sve.ch/FR/FR**

Vous pouvez le télécharger sous:
[https://www.sve.ch/FR/FR/documents Rubrique «Toutes les informations et documents importants»](https://www.sve.ch/FR/FR/documents/Rubrique%20Toutes%20les%20informations%20et%20documents%20importants)

LE LIEN DU MOIS

Film sur l'EPL

Ce film explicatif diffusé sur notre site web vous permet de vous informer rapidement et de manière divertissante des principaux thèmes relatifs à la prévoyance. Nous vous proposons aussi un court-métrage sur le «versement anticipé pour la propriété d'un logement» où sont traitées les questions qu'il soulève.

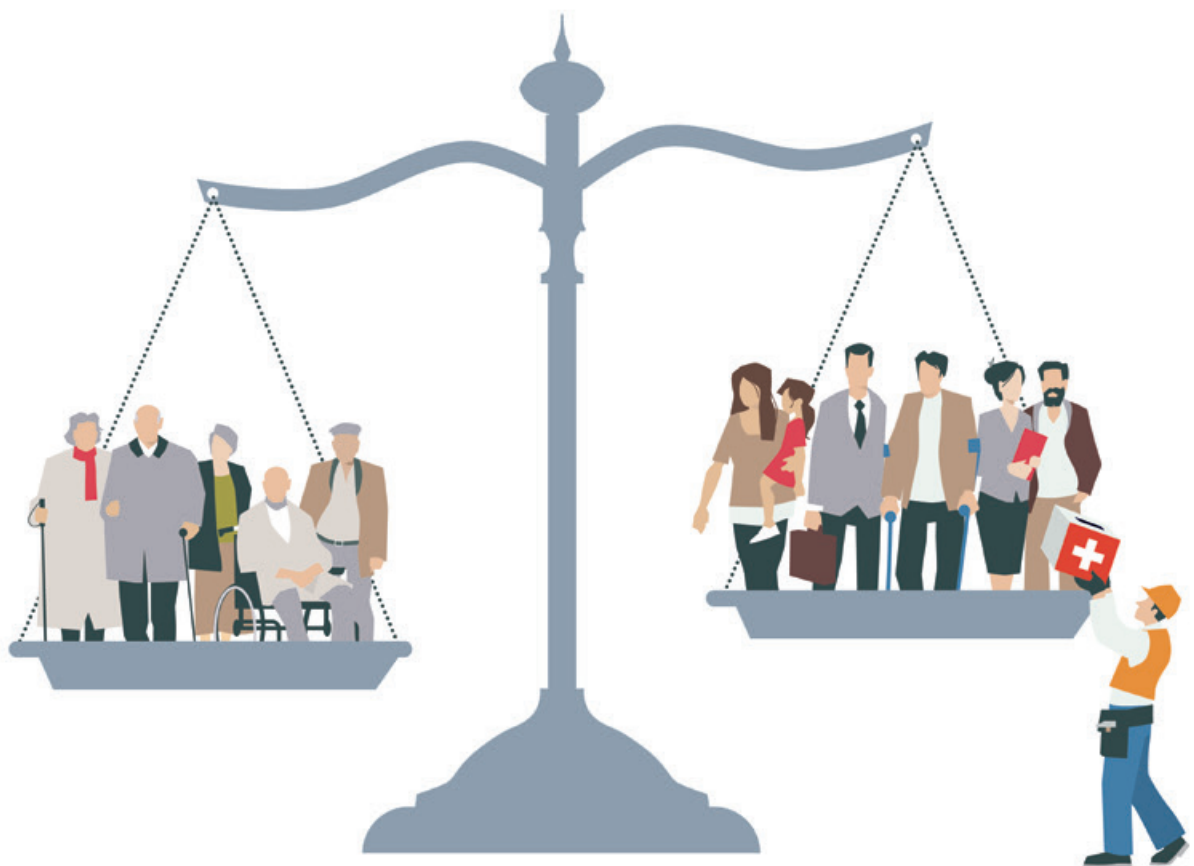
→ <https://www.sve.ch/FR/FR/Infomovie>

Nous prions tous les retraités de la SVE de réserver la date du **jeudi 27 octobre 2022** dans leur agenda. Après la longue pause imposée par le coronavirus, nous préparons notre traditionnelle rencontre et sommes convaincus de pouvoir à nouveau vous accueillir à l'automne prochain avec un programme aussi intéressant que distrayant. Nous vous tiendrons au courant, comme il se doit, dans le prochain SVE News. Nous nous réjouissons d'ores et déjà de vous revoir.

Rémunération de l'avoir de vieillesse à 4% En raison de l'excellente performance enregistrée par la SVE en 2021, le Conseil de fondation a décidé, à l'occasion de sa réunion qui a eu lieu fin novembre, de rémunérer l'avoir de vieillesse des assurés actifs au 31 décembre 2021 et des personnes assurées partant à la retraite au 1^{er} janvier 2022 à un taux particulièrement attrayant de 4% – soit 3% de plus que le taux d'intérêt minimal LPP 2021 (1%) !

Questions d'actualité en matière de politique sociale

L'an prochain, le Parlement fédéral ainsi que le peuple devront poser des jalons importants en matière de politique sociale.



Le Parlement devra inévitablement prendre des décisions convaincantes dans le cadre des deux projets de réforme en cours, celle de l'AVS et de la LPP, notamment en ce qui concerne l'âge de la retraite des femmes et des hommes ainsi que le taux de conversion LPP. Il existe un risque non négligeable que, sinon, l'on fasse peser sur les jeunes générations une charge toujours plus lourde pour des prestations qui s'amenuisent de plus en plus. Cette évolution est notamment due aux taux d'intérêts bas, à l'augmentation de l'es-

pérance de vie ainsi qu'au blocage des réformes sur le plan politique.

RÉFORME AVS 21

Dans la réforme AVS 21, il s'agit de savoir s'il sera enfin possible de décider d'un âge de la retraite commun à 65 ans pour les femmes et pour les hommes. Les électrices et les électeurs pourront vraisemblablement voter à ce sujet en 2022.

RÉFORME LPP 21

Comme la SVE, la plupart des caisses

de pension ont déjà pris les devants et adapté leurs taux de conversion. Avec la réforme LPP 21, le monde politique fait une nouvelle tentative pour abaisser le taux de conversion légal beaucoup trop élevé (6,8%) à 6%. Cette mesure doit aussi permettre de réduire la redistribution forcée et indésirable des jeunes assurés vers les retraités dans la LPP. Il convient de prendre des mesures ciblées pour financer la nécessaire compensation destinée à la génération de transition directement touchée par la baisse du

taux de conversion LPP. Le projet est actuellement en consultation au Conseil national.

RÉVISION DE L'AI

Une nouvelle révision de l'AI, intitulée «Développement continu de l'AI», entrera en vigueur au 1er janvier 2022. Afin d'inciter les personnes concernées à étendre leur activité lucrative, un système de rentes linéaire sera introduit pour les nouvelles rentes. Dans le système actuel à quatre échelons, de nombreux titulaires d'une rente d'invalidité n'ont pas intérêt à travailler davantage ; en effet, compte tenu des effets de seuil, leur revenu disponible n'augmentera pas. Une rente complète de l'AI continuera d'être versée à partir d'un degré d'invalidité de plus de 70%. Ce nouveau calcul des rentes vaut également pour la prévoyance professionnelle obligatoire. La SVE et la Fondation JJS appliqueront elles aussi ce système de rente linéaire. D'autres informations suivront début 2022.

SÉCURITÉ DES PRESTATIONS

Comme le disait Albert Einstein «Plus que le passé, c'est l'avenir qui m'intéresse, car c'est là que j'ai l'intention de vivre.» C'est dans ce sens que les assurés se posent à juste titre la question de la sécurité de leurs prestations. Ils veulent être sûrs que, le cas échéant, les charges liées aux réformes nécessaires seront équitablement réparties. Par ailleurs, ils souhaitent que leurs fonds de prévoyance – ils ont investi la majeure partie de leur épargne dans la caisse de pension – soient placés de manière professionnelle. La SVE y contribue, avec les excellents résultats qu'elle a obtenus ces dernières années. Grâce à ses décisions bien pesées, elle renforce la sécurité et la stabilité de la caisse de pension et accroît la confiance des assurés à l'égard de leur caisse de pension.



Hanspeter Konrad
Membre du Conseil de
fondation de la SVE

MONTANTS LIMITES 2022

Montants limites annuels* 2022

Conformément au règlement de la SVE, le Conseil de fondation fixe les montants limites annuels. L'an prochain, les rentes AVS/AI n'augmenteront pas, et donc les montants limites pour l'année 2022 resteront inchangés.

Paramètres	2021/2022	2021/2022
	Plan de prévoyance Classic	Plans de prévoyance Basis, Medium, Premium
Montant maximal du salaire annuel déterminant pour le calcul du salaire assuré	149 124	149 124
Salaire minimal	21 510	21 510
Déduction de coordination maximale	25 320	25 320
Salaire assuré minimal	12 906	12 906
Salaire assuré maximal	123 804	124 029

*données en CHF

L'ESSENTIEL EN BREF

Le Conseil fédéral laisse le **taux d'intérêt minimal dans la prévoyance professionnelle** à 1% pour l'année 2022 également. Selon la loi, l'évolution du rendement des obligations fédérales ainsi que des actions, des prêts et des placements immobiliers jouent un rôle décisif pour la fixation

du montant du taux d'intérêt minimal. Ce taux minimal permet de déterminer le pourcentage auquel les fonds de prévoyance des assurés doivent être au moins rémunérés dans le régime obligatoire, conformément à la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle (LPP)

SONDAGE AUPRÈS DES CLIENTS DE LA SVE

Merci de votre participation



Le sondage clientèle que nous avons effectué auprès de nos assurés ainsi que de nos retraités en Suisse romande et en Suisse

alémanique s'est terminé à la mi-novembre. Nous sommes encore dans la phase d'évaluation, mais nous voudrions dès maintenant remercier toutes celles et tous ceux qui y ont

participé. Le taux de réponse total de 8,3% (Suisse romande 6,1%) peut paraître modeste, mais il est satisfaisant pour une enquête de

ce genre. Nous vous présenterons les résultats dans notre prochain SVE News. Quant aux heureux gagnants d'un bon d'achat, ils en seront informés par écrit encore d'ici la fin de l'année.

Joyeuses
Fêtes 2021



IMPRESSIONS DE LA VIE PROFESSIONNELLE



Nous vous présenterons ici, à intervalles réguliers, des photos de la vie professionnelle des entreprises affiliées à la SVE. Il s'agit de photos des usines Zimmer Biomet, Burckhardt Compression ainsi que du Centre de formation de Winterthour (azw), que nous utiliserons à l'avenir pour des publications ou sur internet.

IMPRESSUM | «News» est le bulletin d'information des assurés de l'Institution de prévoyance Sulzer (SVE). *Edité par:* Institution de prévoyance Sulzer | *Rédaction:* «SVE News», case postale 414, 8401 Winterthour | *Responsable de la rédaction:* Pedro Fischer | *Feed-back:* auprès de l'éditeur ou e-mail à info@sve.ch | *Production:* Nigg Regli, Zurich | *Photos:* zvg | *Illustrations:* Eugen U. Fleckenstein | *Concept:* Agence Tollkirsch, Winterthour | *Conception graphique, correctorat:* clauderotti layout & grafik, Unterägeri | *Lithos:* Daniela Hugener, Alosen | *Version française:* Nicole Viaud, Ennetbaden | *Impression:* Printimo AG, Winterthour | *Parution:* «SVE News» paraît quatre fois par an en français et en allemand. | *Tirage:* env. 450 exemplaires | *Prochaine édition:* avril 2022